

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques
Cellule planification

Annecy, le 24 FEV. 2014

Monsieur le maire

74130 ENTREMONT

Affaire suivie par Marie Agnès LAFONT – SAR/CP
tél. : 04-50-33-77-13, fax : 04-50-33-77-58
courriel : marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

objet : avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)
PJ : avis de la CDCEA, consommation communale, note méthodologique et rapport de la DDT

Monsieur le maire,

Comme suite à votre transmission du projet arrêté de PLU réceptionné dans mes services le 30 Octobre 2013, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) en date du 15 janvier 2014.

Cet avis est un avis simple qui doit compter parmi les pièces constituant le dossier soumis à enquête publique en application de l'article L.123-10 du code de l'urbanisme.

Les éléments joints à cet avis, et sur lesquels figure la mention « non diffusable » ne sont destinés qu'à vous permettre de mieux appréhender la position de la commission. S'agissant de documents préparatoires qui présentent des données à caractère confidentiel, ils ne doivent pas figurer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des Territoires



Thierry ALEXANDRE

CDCEA - Séance du 15 janvier 2014
Avis sur le projet de PLU de la commune d'Entremont

Vu le projet de PLU d'Entremont arrêté et réceptionné,

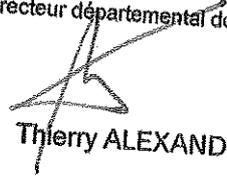
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDCEA,

Considérant que le projet de PLU prévoit des surfaces d'urbanisation trop importantes, dont plus de 5 ha sont des terres agricoles exploitées,

Considérant qu'en développant l'urbanisation sur des zones agricoles stratégiques, le PLU n'est pas compatible avec le SCoT Fier-Aravis,

A l'unanimité des membres présents, moins une abstention, la CDCEA émet un **avis défavorable** au PLU de la commune d'Entremont.

Le directeur départemental des Territoires



Thierry ALEXANDRE